



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral des migrations ODM
Information & Communication
Service de la statistique d'asile

3003 Berne-Wabern, le 6 octobre 2008



Statistique en matière d'asile

3^e trimestre 2008

Synthèse

Hausse du nombre de demandes d'asile au troisième trimestre 2008

De juillet à septembre 2008, la Suisse a enregistré 4'406 demandes d'asile, soit 1'247 (+ 39,5 %) de plus qu'au cours du deuxième trimestre (3'159). Le nombre des demandes déposées de janvier à septembre 2008 s'inscrit aussi à la hausse par rapport à la même période de l'année précédente : il est de 10'351 unités pour l'année en cours, contre 8'000 de janvier à septembre 2007 (+ 29,4 %). On observe également une augmentation des rapatriements à destination des pays d'origine ou de pays tiers pendant les trois premiers trimestres de 2008.

Durant la période sous revue (01.01.2008 – 30.09.2008), 10'351 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, ce qui représente une augmentation de 2'351 unités ou 29,4 % par rapport à la même période de 2007 (8'000 demandes). Cette progression résulte notamment de la hausse du nombre de requérants somaliens (+ 643), nigériens (+ 491), sri lankais (+ 368) et érythréens (+ 342).

L'effectif des requérants en procédure (requérants en cours de procédure ou en attente de l'exécution d'un renvoi et personnes admises à titre provisoire) a continué à baisser depuis le début de l'année pour s'établir à 38'003 à la fin du troisième trimestre. Il s'est contracté de 9,2 % (- 3'833 unités) par rapport à la même période de 2007. Au 30 septembre 2007, 7'449 personnes relevant de la législation sur les étrangers et de la loi sur l'asile étaient sous le régime d'un soutien à l'exécution du renvoi. Douze mois plus tard, on n'en recense plus que 6'774 (- 9,1 %).

De janvier à septembre 2008, les rapatriements à destination des pays d'origine ont progressé de 14,1 % en comparaison interannuelle (2'375 contre 2'081 à la fin de septembre 2007). Au cours du troisième trimestre 2008, leur nombre a toutefois baissé de 18,6 % par rapport au trimestre précédent (711 rapatriements contre 873). Au 30 septembre 2008, le nombre de rapatriements à destination des pays d'origine (2'375) était supérieur à celui des départs non contrôlés et autres sorties (2'217). Abstraction faite des rapatriements, les statistiques font état d'un total de 964 départs autonomes contrôlés pendant les trois premiers trimestres de 2008.

Pays de provenance

Avec 704 nouvelles demandes enregistrées, l'Erythrée reste, au troisième trimestre 2008, le principal pays de provenance des requérants d'asile (+ 81 %). Pendant la période sous revue, c'est-à-dire de janvier à septembre 2008, 1'440 Erythréens au total ont déposé une demande d'asile en Suisse, soit une hausse de 31,1 % par rapport à la même période de 2007. Le gouvernement érythréen continue de procéder à des enrôlements forcés et arbitraires, ce qui pousse les plus jeunes à quitter le pays.

La Somalie figure au deuxième rang des pays de provenance avec 511 demandes d'asile, ce qui représente une progression de 120,3 % comparé au trimestre précédent. Durant les neuf premiers mois de 2008, les statistiques recensent 929 demandes d'asile de requérants somaliens, soit 224,8 % de plus qu'au cours de la période correspondante de 2007. La pression migratoire reste forte dans cette région également. L'importance croissante de l'itinéraire Lybie – Lampedusa via la Mer méditerranée explique aussi cette multiplication du nombre des demandes d'asile. En troisième position, on retrouve la Serbie et le Kosovo, qui totalisent ensemble 405 demandes (il n'est pas possible pour l'heure d'établir des statistiques séparées pour ces deux Etats), une augmentation de 60,7 % par rapport au deuxième trimestre de 2008.

Sur neuf mois, la Suisse a enregistré 915 demandes d'asile de ressortissants serbes et kosovars, soit une hausse de 11,9 % par rapport à la même période de 2007. Les raisons de cette évolution sont d'autant moins claires que la situation – notamment celle des minorités – ne s'est pas détériorée dans ces deux pays.

Au quatrième rang, on observe, au troisième trimestre, une augmentation de 25 % du nombre de requérants irakiens (360 demandes). De janvier à septembre 2008, 949 Irakiens ont déposé une demande d'asile en Suisse (+ 31,3 %). La situation reste tendue en Irak. En outre, la Suède, qui menait jusque-là une politique libérale, s'est alignée sur la pratique européenne. Depuis lors, les requérants irakiens se dirigent vers d'autres Etats d'Europe. La Suisse n'est toutefois pas une destination prioritaire.

Pendant le troisième trimestre 2008, la Suisse a enregistré 349 demandes de requérants sri lankais (+ 30,2 %). Le Sri Lanka occupe ainsi la cinquième place des pays de provenance. Durant les neuf premiers mois de 2008, 819 Sri lankais ont déposé une demande d'asile en Suisse, 81,6 % de plus qu'au cours des trois premiers trimestres de 2007. Cette évolution reflète la situation actuelle du Sri Lanka. Depuis que le gouvernement sri lankais a dénoncé unilatéralement, le 2 janvier dernier, l'accord de cessez-le-feu conclu avec le LTTE, on assiste en effet à une reprise du conflit armé.

Le Nigeria est le sixième principal pays de provenance avec 608 nouvelles demandes déposées depuis le début de 2008, soit une hausse de 419,7 % par rapport à la même période de l'année précédente. Tout comme dans le cas de la Somalie, l'utilisation plus fréquente de la route migratoire Lybie – Lampedusa se répercute sur le nombre des demandes d'asile. On signalera néanmoins que les demandes d'asile de ressortissants nigériens n'ont connu qu'une hausse légère (+ 6,6 %) pendant le troisième trimestre 2008.

De juillet à septembre 2008, on note en outre une augmentation sensible du nombre de requérants géorgiens (+ 146,3 %) et afghans (+ 174,6 %). Dans le cas de la Géorgie, cette hausse résulte vraisemblablement de la situation tendue dans cette région. S'agissant de l'Afghanistan, les principaux pays de destination en Europe ont pratiquement tous observé un accroissement du nombre de demandes d'asile de requérants afghans.

Cas réglés

Avec une hausse de 4'082 unités, le nombre de procédures en suspens en première instance s'élevait, à la fin de septembre 2008, à 9'654, contre 5'572 douze mois plus tôt. Cette évolution s'explique, entre autres, par la multiplication des demandes d'asile enregistrées au cours des derniers mois.

Au cours du troisième trimestre 2008, le nombre de demandes ayant abouti à l'octroi de l'asile (604) est resté à un niveau comparable à celui du deuxième trimestre (629, soit - 4 %). Sur les neuf premiers mois de 2008, on constate une progression de 52,5 % par rapport à la même période de 2007 (respectivement 1'705 et 1'118 demandes approuvées). Le taux de reconnaissance du statut de réfugié passe ainsi de 18,4 % au 30 septembre 2007 à 25,2 % au 30 septembre 2008. Ce résultat s'explique par les taux de reconnaissance élevés enregistrés pour l'Erythrée (65,1 %), la Turquie (52 %) et le Sri Lanka (40,1 %). Enfin, le nombre de demandes rejetées a augmenté de 7,5 % de janvier à septembre 2008. Il s'inscrit en revanche à la baisse en comparaison trimestrielle (- 9,5 % par rapport au deuxième trimestre 2008).

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin sept. 2007	Fin sept. 2008	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	41'836	38'003	-9.2
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	11'932	13'908	16.6
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	5'572	9'654	73.3
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	6'360	4'254	-33.1
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	24'104	23'389	-3.0
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	11'126	10'202	-8.3
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	11'308	11'105	-1.8
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	1'204	1'468	21.9
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	466	614	31.8
Effectif dans le processus exécution du renvoi	Fin du mois	5'614	577	-89.7
Suspensions (groupes)	Fin du mois	0	0	0.0
Suspensions (individus)	Fin du mois	1'191	577	-51.6
Personnes en phase d'exécution du renvoi (jusqu'à fin 2007 seulement)	Fin du mois	4'423	0	-100.0
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	186	129	-30.6
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	Fin du mois	3'615	6'774	87.4
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	Fin du mois	2'067	4'652	125.1
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	1'383	3'891	181.3
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	684	761	11.3
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	Fin du mois	534	694	30.0
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	128	212	65.6
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	406	482	18.7
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/suspendus	Fin du mois	18	319	1'672.2
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	Fin du mois	996	1'109	11.3
Nombre de réfugiés reconnus ²⁾	Fin du mois préc.	22'958	23'086	0.6
Réfugiés permis B	Fin du mois	3'286	3'831	16.6
Réfugiés permis C	Fin du mois	19'672	19'255	-2.1
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	Fin du mois	68'409	67'863	-0.8

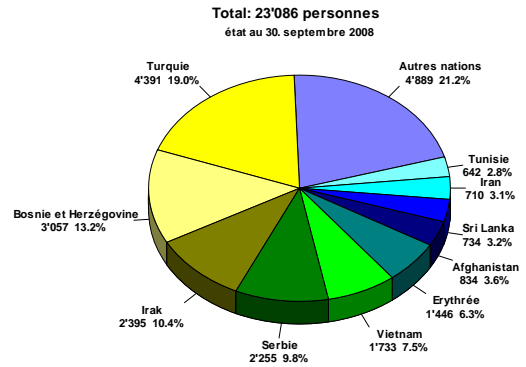
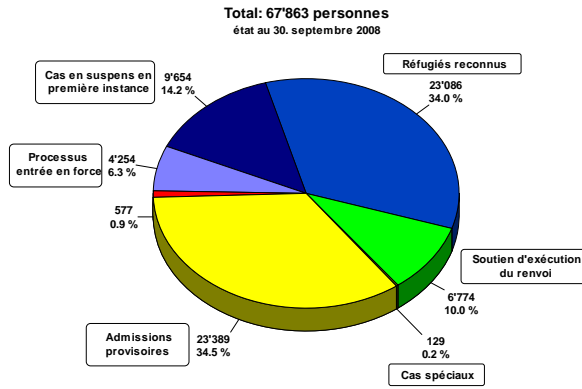
¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF)

²⁾ Les données relatives aux réfugiés reconnus figurant dans la présente statistique se rapportent à l'effectif du mois précédent

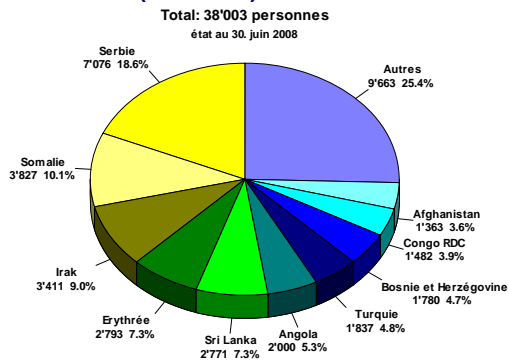
Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 2/2008	Trim. 3/2008	+/- en %
		2007	2008	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	Trimestre	921	1'120	21.6
	Année	2'564	2'719	6.0
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	Trimestre	628	682	8.6
	Année	2'307	1'863	-19.2
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	3'159	4'406	39.5
	Année	8'000	10'351	29.4
Cas réglés en première instance	Trimestre	2'751	2'547	-7.4
	Année	7'733	7'627	-1.4
Décisions positives	Trimestre	629	604	-4.0
	Année	1'118	1'705	52.5
Décisions négatives	Trimestre	1'103	998	-9.5
	Année	2'878	3'094	7.5
Non-entrées en matière (NEM)	Trimestre	706	651	-7.8
	Année	2'086	1'957	-6.2
Radiations	Trimestre	313	294	-6.1
	Année	1'651	871	-47.2
Admissions provisoires	Trimestre	1'033	769	-25.6
	Année	2'026	3'578	76.6
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	821	620	-24.5
	Année	1'694	2'913	72.0
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	212	149	-29.7
	Année	332	665	100.3
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	1'524	1'241	-18.6
	Année	3'628	3'637	0.2
Réexamens	Trimestre	301	221	-26.6
	Année	706	678	-4.0
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	313	229	-26.8
	Année	942	795	-15.6
Révocations et extinctions asile	Trimestre	418	229	-45.2
	Année	1'309	880	-32.8
Règlements et sorties du processus asile	Trimestre	3'592	3'334	-7.2
	Année	11'411	13'902	21.8
Règlements définitifs du séjour après octroi de l'asile et règlements cantonaux	Trimestre	1'947	1'740	-10.6
	Année	5'231	4'998	-4.5
Départs après décision d'asile	Trimestre	1'111	1'046	-5.9
	Année	1'180	7'174	508.0
Autres sorties du processus asile	Trimestre	534	548	2.6
	Année	5'000	1'730	-65.4
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	Trimestre	926	880	-5.0
	Année	2'939	6'062	106.3
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	Trimestre	346	278	-19.7
	Année	773	886	14.6
Documents obtenus	Trimestre	691	587	-15.1
	Année	1'322	1'792	35.6
Départs et communications d'exécution du renvoi dans le cadre des soutiens à l'exécution du renvoi (SER)	Trimestre	2'227	1'812	-18.6
	Année	3'904	5'729	46.7
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	334	327	-2.1
	Année	1'144	964	-15.7
Renvois pays d'origine	Trimestre	873	711	-18.6
	Année	2'081	2'375	14.1
Renvois pays tiers	Trimestre	69	60	-13.0
	Année	76	173	127.6
Départs non-contrôlés et autres sorties	Trimestre	951	714	-24.9
	Année	603	2'217	267.7

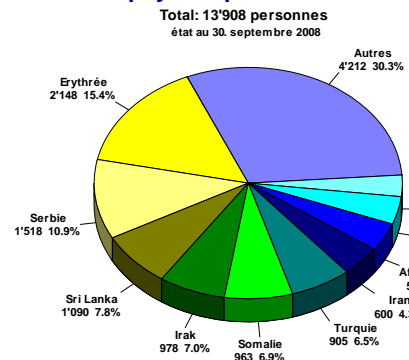
Effectifs



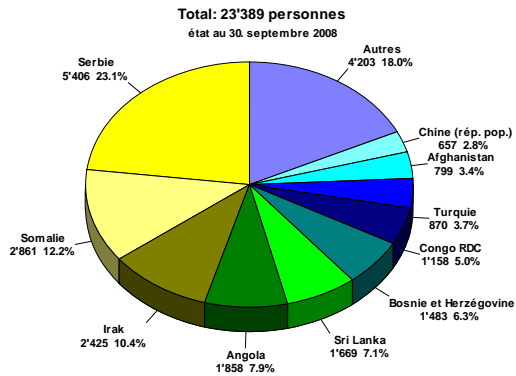
Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): statuts



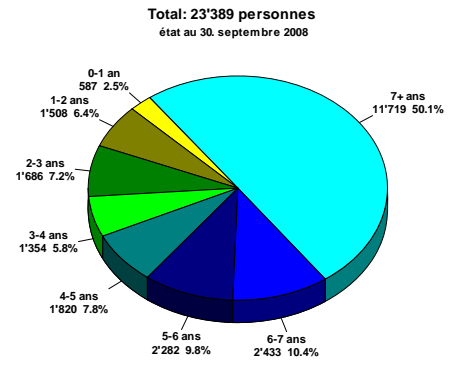
Réfugiés reconnus: pays de provenance



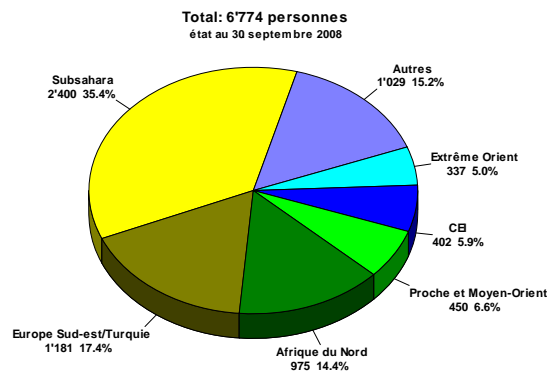
Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance



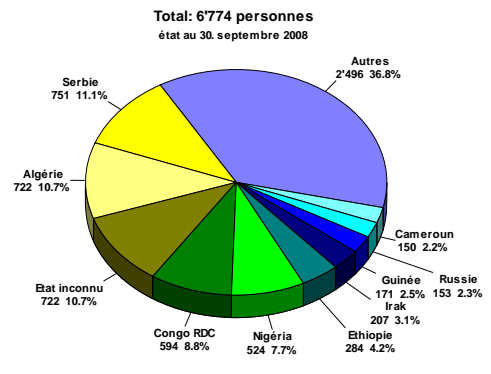
Personnes dans le processus procédure: pays de provenance



Admissions provisoires: pays de provenance



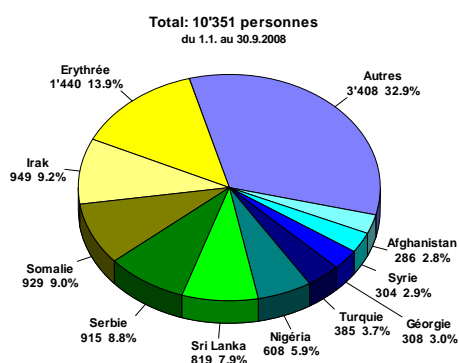
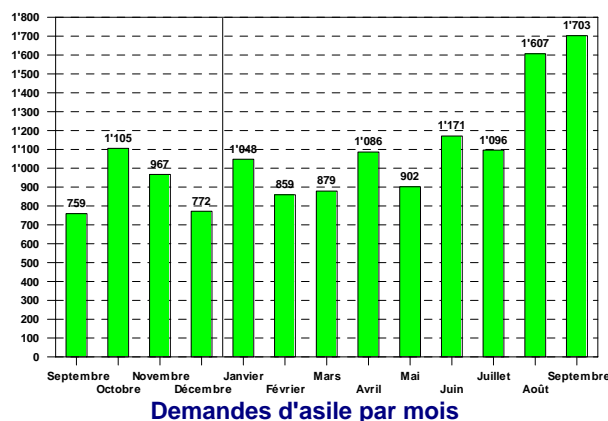
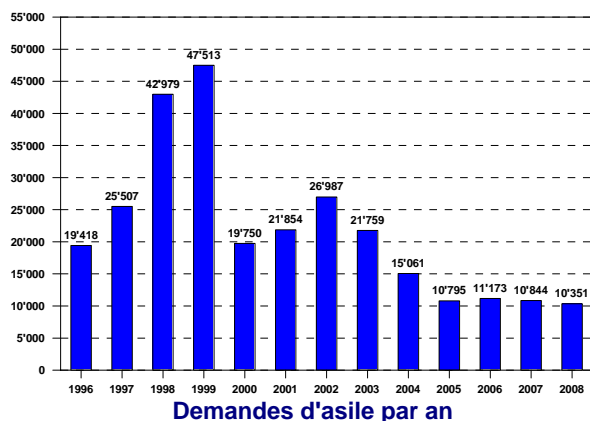
Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse



Soutiens à l'exécution du renvoi: régions

Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance

Demandes d'asile

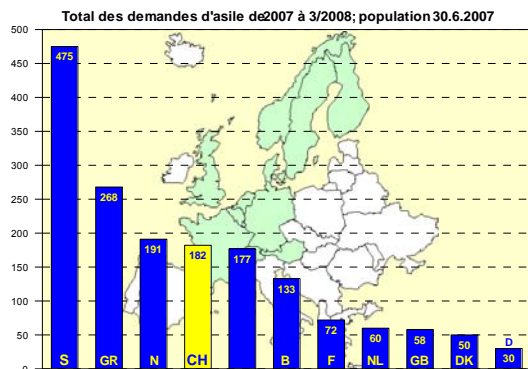


Demandes d'asile: Principaux pays de provenance

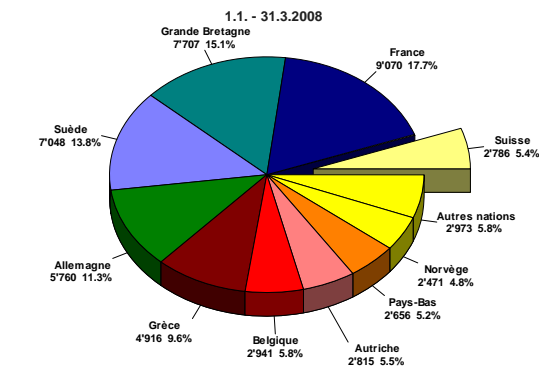
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 3ème trimestre 2008	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile de janv. à sept. 2008	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	704	16.0	315	81.0	1'440	13.9	342	31.1
2	Somalie	511	11.6	279	120.3	929	9.0	643	224.8
3	Serbie	405	9.2	153	60.7	915	8.8	97	11.9
4	Irak	360	8.2	72	25.0	949	9.2	226	31.3
5	Sri Lanka	349	7.9	81	30.2	819	7.9	368	81.6
6	Nigéria	225	5.1	14	6.6	608	5.9	491	419.7
7	Géorgie	165	3.7	98	146.3	308	3.0	138	81.2
8	Afghanistan	162	3.7	103	174.6	286	2.8	56	24.3
9	Iran	127	2.9	58	84.1	284	2.7	106	59.6
10	Turquie	126	2.9	-10	-7.4	385	3.7	-99	-20.5
	Autres	1'272	28.9	84	7.1	3'428	33.1	-17	-0.5
	Total	4'406	100.0	1'247	39.5	10'351	100.0	2'351	29.4

Demandes d'asile en comparaison internationale

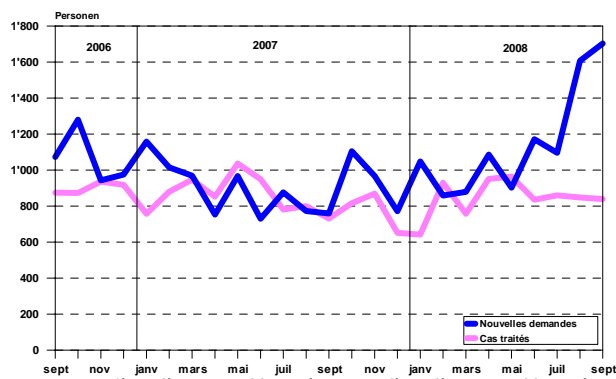


Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants

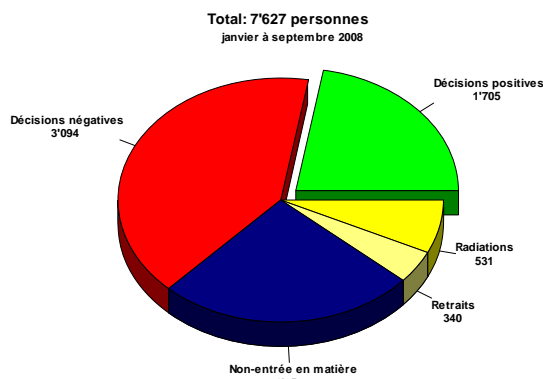


Demandes d'asile dans les Etats européens faisant partie des CIG

Cas traités en première instance



Evolution des demandes d'asile et cas traités

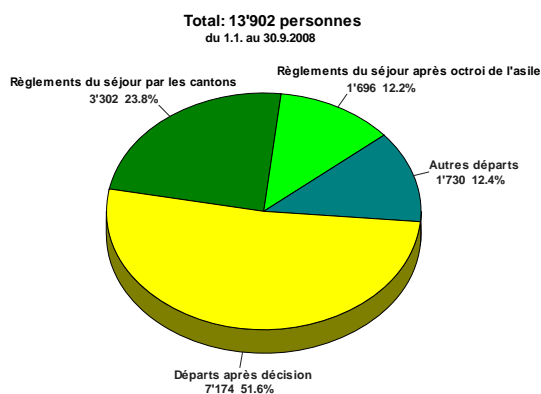


Cas traités en première instance

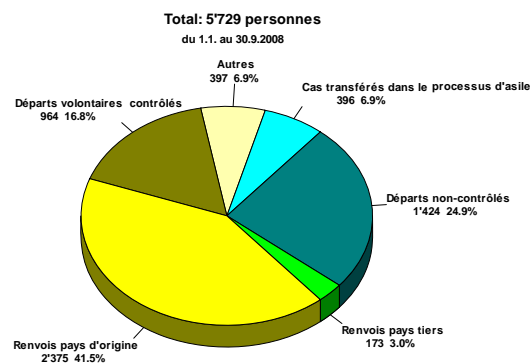
Cas traités et demandes en suspens en première instance

	Règlements 3ème trimestre 2008	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements de janv. à sept. 2008	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	604	23.7	-25	-4.0	1'705	22.4	587	52.5
taux moyen de reconnaissance	26.8	-	25.8	-	25.2	-	18.4	-
Décisions négatives	998	39.2	-105	-9.5	3'094	40.6	216	7.5
Non-entrées en matière (NEM)	651	25.6	-55	-7.8	1'957	25.7	-129	-6.2
Radiations	294	11.5	-19	-6.1	871	11.4	-780	-47.2
Total	2'547	100.0	-204	-7.4	7'627	100.0	-106	-1.4
Demandses en suspens	9'654	-	2'084	27.5	9'654	-	4'082	73.3

Règlements du séjour et sorties du processus asile



Règlements du séjour et sorties du processus asile



Statistique des sorties du processus asile après soutien à l'exécution du renvoi

Règlements du séjour

	Règlements 3ème trimestre 2008	Comparaison avec trimestre préc. (abs.)	Comparaison avec trimestre préc. (%)	Règlements de janv. à sept. 2008	Comparaison avec année précédente (absolu)	Comparaison avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	601	-23	-3.7	1'696	583	52.4
Admissions provisoires	769	-264	-25.6	3'578	1'552	76.6
AP LAsi et LEtr	620	-201	-24.5	2'913	1'219	72.0
AP avec qualité de réfugié	149	-63	-29.7	665	333	100.3
Règlements de police des étrangers ¹⁾	93	2	2.2	264	-307	-53.8
Règlements cas de rigueur ²⁾	971	-145	-13.0	2'798	-370	-11.7
Autres règlements	75	-41	-35.3	240	-139	-36.7
Total	2'509	-471	-15.8	8'576	1'319	18.2

¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85 al. 5 LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14 al. 2 LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14 al. 2 LAsi.

Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 3ème trimestre 2008	Comparaison avec trimestre préc. (abs.)	Comparaison avec trimestre préc. (%)	Levées de janv. à sept. 2008	Comparaison avec année précédente (absolu)	Comparaison avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	1'241	-283	-18.6	3'637	9	0.2
Révocations et extinctions asile	229	-189	-45.2	880	-429	-32.8

Règlements des conditions de séjour et sorties du processus asile en fonction de la nationalité

	Nationalité	Règl. et sorties 3ème trimestre 2008	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règl. et sorties de janv. à sept. 2008	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Serbie	465	13.9	-59	-11.3	1'736	12.5	-308	-15.1
2	Irak	376	11.3	5	1.3	1'038	7.5	276	36.2
3	Erythrée	301	9.0	-16	-5.0	901	6.5	451	100.2
0	Bosnie et Herzégovine	206	6.2	26	14.4	617	4.4	129	26.4
5	Turquie	193	5.8	-28	-12.7	674	4.8	26	4.0
6	Somalie	152	4.6	1	0.7	446	3.2	21	4.9
7	Sri Lanka	137	4.1	-30	-18.0	426	3.1	43	11.2
8	Nigéria	134	4.0	106	378.6	440	3.2	81	22.6
9	Angola	102	3.1	-12	-10.5	399	2.9	114	40.0
10	Géorgie	77	2.3	13	20.3	271	1.9	-12	-4.2
	Autres	1'191	35.7	-264	-18.1	6'954	50.0	1'670	31.6
	Total	3'334	100.0	-258	-7.2	13'902	100.0	2'491	21.8

Sorties du processus asile après soutien à l'exécution du renvoi en fonction de la nationalité

	Nationalité	Sorties 3ème trimestre 2008	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties e janv. à sept. 2008	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Serbie	243	13.4	13	5.7	694	12.1	87	14.3
2	Algérie	113	6.2	-29	-20.4	309	5.4	214	225.3
3	Nigéria	106	5.8	-3	-2.8	348	6.1	174	100.0
0	Albanie	71	3.9	-11	-13.4	238	4.2	-30	-11.2
5	Ethiopie	65	3.6	-21	-24.4	175	3.1	164	1490.9
6	Etat inconnu	64	3.5	-38	-37.3	233	4.1	114	95.8
7	Irak	58	3.2	28	93.3	102	1.8	79	343.5
8	Géorgie	55	3.0	-10	-15.4	196	3.4	115	142.0
9	Roumanie	52	2.9	-144	-73.5	284	5.0	-408	-59.0
10	Guinée	51	2.8	-17	-25.0	221	3.9	97	78.2
	Autres	934	51.5	-183	-16.4	2'929	51.1	1'219	71.3
	Total	1'812	100.0	-415	-18.6	5'729	100.0	1'825	46.7

Les tabelles complètes selon les cantons et les nationalités sont établies mensuellement pour le mois en cours et le total annuel et peuvent être publiquement consultées sur le site internet de l'Office fédéral des migrations sous format PDF. Des tabelles établies sur la base d'autres critères (sexe, continents, régions etc.) peuvent être commandées auprès du service des statistiques en matière d'asile.

Remaniement des statistiques en matière d'asile de l'ODM au 1^{er} mars 2008

Lors de l'introduction du système d'information central sur la migration (SYMIC) le 1^{er} mars 2008, l'Office fédéral des migrations (ODM) a mis en service un nouveau serveur de données en vue de la préparation de ses statistiques en matière d'asile. A cette fin, il a complètement revu la conception du Data Warehouse sur lequel s'appuient les données sur l'asile. Les statistiques publiées se fondent désormais sur les données saisies dans le nouveau système d'enregistrement des personnes ainsi que dans la banque de données SYMIC, le système de gestion des affaires nouvellement développé dans le domaine de l'asile.

Du fait de cette réorganisation et de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la loi sur l'asile (LAsi) révisée et bien qu'aucune nouvelle catégorie d'informations n'ait été créée, il n'est plus possible de comparer sans autre les statistiques publiées par l'ODM et les nouvelles données dans tous les domaines. Pour y remédier, les données plus anciennes ont été adaptées (depuis 1994) sur la base de certaines règles de conversion, en fonction des données migrées en mars 2008 depuis le système d'enregistrement automatisé des personnes AUPER2, lesquelles sont en harmonie avec la nouvelle structure des affaires. Cette mesure était indispensable pour permettre de réaliser des comparaisons rétroactives et d'établir des parallèles cohérents entre les évolutions observées au fil des mois et des ans. Cette démarche a nécessité la vérification et, quelquefois, la rectification voire l'actualisation de milliers de données issues d'AUPER2 et ce, en étroite coopération avec les responsables des services cantonaux compétents.

Les principales modifications concernent en partie les effectifs (définition et attribution des priorités aux différentes catégories de processus) de requérants d'asile (permis N) et de personnes admises à titre provisoire (permis F), mais aussi et surtout les chiffres relatifs aux mouvements et aux flux migratoires, la réattribution des périodes concernées en fonction des suppléments, des naissances et des regroupements familiaux étant prise en compte (des explications plus détaillées sont fournies ci-après).

Logiquement, l'actualisation (archivage) des données permettant une exploitation dans la version du 18 mai 2008 de SYMIC (modification du système de gestion des affaires et nouvelles règles de saisie) a entraîné, dans certains cas, des variations considérables des statistiques. Dès lors, les chiffres actuels ne sauraient être comparés aux statistiques des années précédentes.

Le tableau suivant présente, de manière succincte, les nouvelles et anciennes définitions et expose les différences qui sont intervenues par rapport au système précédemment en vigueur :

Catégorie d'effectifs	Nouvelle définition	Ancienne définition
Cas en suspens en 1 ^{er} instance ou personnes dans le processus Décision d'asile (N)	Total, à l'échelle nationale, des requérants d'asile dont la demande d'asile est en traitement en 1 ^{er} instance (auprès de l'ODM), pour autant qu'ils ne soient pas simultanément admis à titre provisoire.	Total, à l'échelle nationale, des requérants d'asile dont la demande est en traitement en 1 ^{er} instance (auprès de l'ODM).
Personnes dans le processus Entrée en force, c.-à-d. dont la demande a fait l'objet d'une décision de 1 ^{er} instance qui n'est pas encore passée en force (N)	Total des personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une décision de 1 ^{er} instance qui n'est pas encore passée en force, pour autant qu'elles ne soient pas simultanément admises à titre provisoire. Une grande partie de ces demandes d'asile sont en suspens au TAF après avoir abouti à une décision de 2 ^e instance. La statistique officielle de l'ODM ne prend donc en compte que les recours en matière de procédure d'asile en suspens au TAF.	Total des personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une décision de 1 ^{er} instance qui n'est pas encore passée en force (y c. les demandes en suspens au TAF suite à une décision en matière d'asile).

Catégorie d'effectifs	Nouvelle définition	Ancienne définition
<p>Cas en suspens en phase d'exécution du renvoi ou personnes dont l'exécution du renvoi est en cours</p> <p>Nouveau : personnes dont l'exécution du renvoi est en suspens (N)</p>	<p>Total, à l'échelle nationale, des personnes relevant de la LAsi frappées d'une décision de renvoi entrée en force, mais dont l'exécution du renvoi est en suspens. Les personnes admises à titre provisoire ne sont désormais plus prises en compte dans le processus d'exécution des renvois.</p>	<p>Total, à l'échelle nationale, des personnes relevant de la LAsi frappées d'une décision de renvoi entrée en force (y c. les personnes dont l'exécution du renvoi est en suspens ou pour lesquelles une procédure d'obtention de documents est en cours). Les personnes admises à titre provisoire étaient également prises en compte dans le total.</p>
<p>Personnes admises à titre provisoire (F)</p>	<p>Total, à l'échelle nationale, des personnes dont la décision d'admission provisoire est en vigueur et n'a pas été levée, de même que des personnes dont la décision d'admission provisoire sans procédure d'asile (LEtr) est en vigueur. Sont désormais également traitées en priorité parmi les personnes admises à titre provisoire celles qui, à la suite d'une demande d'asile supplémentaire, pourraient aussi, tout comme auparavant, être attribuées à l'un des processus Décision d'asile ou Entrée en force.</p>	<p>Total, à l'échelle nationale, des personnes admises à titre provisoire dont l'admission provisoire n'a pas encore été levée, qui n'ont pas déposé d'autre demande d'asile et pour lesquelles aucun autre processus légal n'est ouvert. Auparavant, les processus Décision d'asile et Entrée en force avaient la priorité sur l'admission provisoire lors de l'attribution des priorités.</p>
<p>Personnes relevant de la LEtr et bénéficiant du soutien à l'exécution du renvoi (-)</p>	<p>Toutes les personnes dont la procédure d'asile est terminée (par ex., en raison du départ faisant suite à une décision en matière d'asile) et pour lesquelles les cantons demandent un soutien à l'exécution du renvoi (obtention de documents de voyage et/ou organisation du départ) sont présentées dans une nouvelle catégorie d'effectifs.</p>	<p>Auparavant, ces chiffres n'étaient pas pris en compte dans la statistique officielle.</p>
Mouvements	Nouvelle définition	Ancienne attribution
<p>Toutes les données relevées au cours d'une période donnée (flux)</p>	<p>A l'avenir, tous les mouvements relevés dans la statistique officielle sur l'asile reposeront sur la date de saisie dans SYMIC. Il n'est plus possible de transférer dans le même dossier plusieurs affaires identiques concernant plusieurs personnes distinctes. Chaque personne se voit par conséquent attribuer une affaire. Pour maintenir la structure logique de la chronologie des affaires, les affaires préexistantes sont désormais transférées telles quelles aux mêmes personnes lors de naissances et de regroupements familiaux, mais avec la date effective de naissance ou d'entrée. La demande d'asile relative à un enfant né par exemple en 2005 est donc comptabilisée sous l'année 2005 et non plus sous 1998 (qui était l'année de dépôt de la demande d'asile des parents).</p>	<p>Auparavant, tous les mouvements relevés dans la statistique sur l'asile reposaient sur la date de saisie dans AUPER et non sur la date effective de l'événement déterminant. Lorsque des affaires préexistantes étaient transférées telles quelles dans le dossier lors de naissances et de regroupements familiaux, toutes les données relatives aux dates étaient également reprises sans autre. Si la demande d'asile d'un père de famille avait été saisie, à titre d'exemple, en 1998, cette année était ensuite automatiquement « saisie », c'est-à-dire attribuée à la demande d'asile de son enfant, né par exemple en 2005. La statistique de l'année 2005 n'en faisait état que si la procédure correspondante était encore en suspens en 1^{re} instance.</p>